

Compétences acquises :

- Capacité démontrée d’agir en tant que porte-parole d’un groupe représentant un segment important de la population canadienne ;
- Capacité démontrée d’exercer du leadership de type « rassembleur » ;
- Capacité d’intervention auprès des politiciens de divers partis politiques afin de représenter adéquatement les francophones et acadiens vivant en situation minoritaire ;
- Connaissance des médias canadiens et excellente capacité de communication et de vulgarisation ;
- Bonne connaissance du développement des communautés francophones et acadiennes du Canada et des enjeux auxquels elles font face ;
- Engagement démontré envers le développement des communautés francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire ;
- Sens politique reconnu, bon sens de la stratégie et bonne capacité d’analyse ;
- Avoir développé une bonne crédibilité et être reconnu auprès de personnes œuvrant dans divers milieux, dont celui de la politique canadienne et de la francophonie ;
- Excellente connaissance du rôle de la FCFA du Canada et engagement démontré envers la vision, la mission et les buts de l’organisme ;
- Bonne connaissance des principaux réseaux de la francophonie dans les communautés francophones et acadiennes du Canada ;
- Capable de s’exprimer couramment dans les deux langues officielles du Canada ;
- Expérience acquise dans la gouvernance d’organismes à but non-lucratif.

Compétences souhaitables :

- Très bonne connaissance des communautés francophones et acadiennes ;
- Très bonne connaissance des principaux réseaux de la francophonie en situation minoritaire du Canada ;
- Avoir œuvré dans un rôle de leadership dans un ou des organismes à but non lucratif représentant les communautés francophones ou acadiennes vivant en situation minoritaire et avoir travaillé avec une équipe de permanents.

Éléments à retenir :

- La vice-présidence est membre du Conseil d'administration de la FCFA ;
- La vice-présidence peut être appelée à se déplacer de temps à autre dans le pays et parfois, à l'extérieur du pays ;
- La vice-présidence doit, en tout temps, démontrer de l'impartialité, de la neutralité et de la non-partisannerie dans ses interventions. À cette fin, tout candidat ou toute candidate qui désire soumettre sa candidature, ne doit être membre d'aucun parti politique au moment de soumettre celle-ci ;
- La vice-présidence ne peut siéger à un conseil d'administration d'un organisme membre pendant la durée de son mandat ;
- La vice-présidence préside le Comité de coordination du Forum des leaders. Elle peut également présider divers autres comités, groupes de travail ;
- La vice-présidence reçoit un honoraire annuel de 7 500 \$ par année ;
- Au-delà des réunions du CA, les fonctions de vice-présidence nécessitent une certaine disponibilité à participer à des rencontres politiques et communautaires pendant les heures normales de travail ;
- La vice-présidence est appuyée par un secrétariat permanent.
 - À noter : le mandat peut être renouvelé à deux reprises pour une durée totale de six ans – voir article 7.4 a) des Règlements administratifs de la FCFA du Canada.

La FCFA encourage la mise en nomination de personnes issues de tous les milieux et représentant l'ensemble des facettes de la francophonie canadienne.

Consciente du rôle primordial de la diversité et de l'inclusion et reconnaissant l'importance de la participation et la contribution de ces différents points de vue, la FCFA invite ses membres à diffuser largement cet appel de candidatures, afin de parvenir à une représentation équilibrée à son CA.

La FCFA souhaite un CA qui comprendra notamment un équilibre régional, des compétences, des âges, des origines ethniques, de la diversité sexuelle et de genres, des personnes autochtones et des personnes



Profil de compétences **Vice-présidence de la FCFA du Canada**

vivant en situation de handicap.